



## LA LUTTE CONTRE LE TRAFIC D'ESPECES SAUVAGES : VISITE DES DOUANES DE L'AEROPORT DE ROISSY CDG L'AFdPZ AUX COTES DU COMITE FRANÇAIS DE L'UICN

Aujourd'hui, l'AFdPZ et le Comité français de l'UICN de nouveau en action pour la lutte contre le trafic d'espèces sauvages à Roissy. Une mobilisation de l'ensemble des acteurs impliqués permet la concrétisation de mesures importantes pour la biodiversité, la sécurité sanitaire nationale et le bien-être animal.



Aujourd'hui le 15 février, l'AFdPZ (représentée par son Président Rodolphe Delord, un de ses Vice-Présidents François Gay et sa Directrice Cécile Erny) et le Comité Français de l'UICN étaient de nouveau à l'aéroport Roissy Charles de Gaulle pour participer à un contrôle des Douanes aux arrivées des vols internationaux du terminal 2E et visiter la station animalière du Groupe ADP. La Secrétaire d'Etat chargée de l'écologie, Madame

Bérangère Couillard, et une dizaine de Députés dont le Président de la Commission développement durable, Monsieur Zulesi, et les Présidentes des groupes d'études Eau et Biodiversité, Madame Saint-Paul, et Condition et bien-être des animaux, Madame Vignon, étaient présents. Les enjeux de la lutte contre le trafic au niveau des douanes aéroportuaires et la gestion des animaux vivants au sein de la station animalière leur ont été présentés.

Après avoir assisté ce matin à la saisie de plusieurs centaines de kilos de parties d'animaux (comme par exemple un varan) et de végétaux, Rodolphe Delord insiste auprès de la Secrétaire d'Etat « *Alors que les crises sanitaires et d'érosion de la biodiversité sont sans précédent, il est plus qu'urgent de prendre des mesures pour mettre en œuvre le concept « Une seule santé / One Health » intégrant la biodiversité et se concentrant sur les risques d'émergence de zoonoses comme Ebola, afin de réduire les risques de santé publique pour les êtres humains et pour les espèces animales. Tous les animaux saisis aujourd'hui représentent de potentiels vecteurs et ce flux continu de trafic impacte les populations de ces espèces déjà très menacées dans leur milieu.* »

A cette occasion, nous nous réjouissons de l'annonce de la Secrétaire d'Etat concernant la création d'un groupe de travail avec l'ensemble des acteurs. De plus, nous félicitons le Comité Français de l'UICN et le groupe ADP pour la signature de leur accord de collaboration visant à lutter contre le trafic d'espèces, pour la réalisation d'actions de formation et de sensibilisation des voyageurs et des professionnels du secteur ainsi que la création de stations animalières dans les aéroports internationaux français. Ces créations seront bien sûr suivies par les professionnels des parcs zoologiques qui mettent à disposition leur expertise. Ces structures sont en effet importantes pour la lutte contre le trafic mais aussi pour le bien-être des animaux saisis. Ce type d'actions en faveur de la conservation *ex situ* ne peut se faire qu'au travers d'une chaîne vertueuse intégrant l'ensemble des parties prenantes.

**Nous demandons cependant au Gouvernement que :**

- **L'ensemble des mesures soit accompagné de la mise en place d'indicateurs de suivi chiffrés annuels pour en évaluer l'efficacité,**
- **Et plus largement que les recommandations du troisième rapport sur « le placement des animaux sauvages vivants » datant de 2021\* de l'IGEDD (anciennement CGEDD), et les recommandations de l'AFdPZ visant à améliorer la prise en charge des animaux vivants saisis et le suivi de leur placement soient mises en œuvre.**

Pour rappel : Le trafic d'espèces, un des 4 plus importants au monde, est une des causes majeures d'érosion de la biodiversité et représente une menace réelle pour la sécurité sanitaire des populations, y compris du pays de destination et de transit qu'est la France. Il est urgent d'enrayer cette menace qui représente une activité criminelle internationale estimée à 23 milliards de dollars par an. En 2021, 36 tonnes de denrées périssables illégales (dont végétaux) ont été saisies au terminal 2E de l'aéroport de Roissy Charles de Gaulle dont plus de 17 tonnes de viande de brousse !

Avec l'application de la convention de Washington, dite CITES, ratifiée par la France en 1978, les parcs zoologiques participent à la lutte contre le trafic. Quotidiennement ils vont plus loin en répondant aux demandes des autorités pour l'accueil d'animaux sauvages saisis, et en sensibilisant à cette problématique les 22 millions de visiteurs accueillis annuellement. En 2009, la bande-dessinée « *Les adieux du rhinocéros* » (Ed. Glénat) paraît et dans le même temps le colloque organisé au Palais du Luxembourg dédié à la lutte contre le trafic d'espèces est un succès. Parmi ses travaux engagés contre le trafic, l'AFdPZ porte en 2020 la motion « *Traiter la criminalité organisée ayant un impact sur l'environnement comme une infraction grave* » qui sera adoptée à l'unanimité des membres gouvernementaux de l'UICN au congrès mondial pour la nature. L'AFdPZ continue d'alerter les parlementaires sur le trafic et ses enjeux, ce qui se concrétise par 30 questions écrites au Gouvernement et 2 propositions de loi depuis 2021.

\*<https://igedd.documentation.developpement-durable.gouv.fr/notice?id=Affaires-0012215>

CONTACT PRESSE  
Cécile  
06.26.05.65.39  
afd pz@afd pz.org

A propos de l'AFdPZ

Créée en 1969, l'Association Française des Parcs Zoologiques (AFdPZ) fédère une centaine de parcs zoologiques en métropole et outre-mer représentant 3 550 ha d'espaces verts gérés durablement. Chaque année, plus de 22 millions de visiteurs découvrent des espèces menacées élevées dans ces établissements qui s'engagent à respecter les directives du code d'éthique de l'Association. L'AFdPZ est membre de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), de l'Association des Musées et Centres pour le développement de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle (AMCSTI) et des Associations européenne et mondiale des parcs zoologiques (EAZA et WAZA).

Plus d'information sur [afd pz.org](http://afd pz.org)